

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 1052504

83540

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2118 Société : R.A.M.
 Actif Pensionné(e) Autre :
Nom & Prénom : TALLABI AHMED
Date de naissance : 01/01/1949
Adresse : AL KHOUZAMA - EX N° 181 - Casablanca
Tél : 07218-134 Total des frais engagés : 490,307 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
Date de consultation : 16/07/2021
Nom et prénom du malade : TALLABI FATIMA Age : 1955
Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
Nature de la maladie : PALPI...
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 16/07/2021
Signature de l'adhérent(e) :

(Signature)

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019



Casablanca, le :

16/07/2021

Nom et Prénom :

TALLABI Fatima

22,40x3

ASKARDIL 75

1 comprimé à midi, pendant 3 mois

41,80x2

AVLOCARDYL 40

1/4 comprimé, matin et soir, pendant 3 mois

89,50

APIROL 800

1/4 comprimé
matin et soir

T = 240,30

PHARMACI SOUFIANE
Groupe Pharmacie Soufiane
EL Oulfa - Casablanca
Tél : 05 22 89 09 63
I.C.E : 000500246000026

دكتور مهدي بنجلون
Spécialiste des Maladies
du Coeur et des Vaisseaux
Rue 2, 61 - 1er Etage - Rp Chhdia - EL Oulfa - Casablanca - Tél : 05 22 89 09 63
INPE: 91170670



8 032578 479676

LOT 200502

2023/09

PPC: 89,50 DH

LOT: 21E004
PER: 02 2024

AVLOCARDYL 40MG
CP SEC B50

P.P.V: 41DH80



6 118000 010227

LOT: 21E004
PER: 02 2024

AVLOCARDYL 40MG
CP SEC B50

P.P.V: 41DH80



6 118000 010227

ASKARDIL[®] 75 mg 30 comprimés
dispensibles

PPU 22DH40
EXP 05/2023
LOT 14010 1

ASKARDIL[®] 75 mg 30 comprimés
dispensibles

PPU 22DH40
EXP 05/2023
LOT 14010 1

ASKARDIL[®] 75 mg 30 comprimés
dispensibles

PPU 22DH40
EXP 05/2023
LOT 14010 1

ID: D-naïss:

16-Jui-2021 13:40:45 Fréq. Card.: 77 BPM
Axes P-R-T: 40 -18 47 Int PR: 180ms
Dur. QRS: 80ms QT/QTc: 383/415ms

16-Jui-2021 13:40:45

Dr. Mehdi BENJELLOUN
CARDIOLOGUE
INPE: 51170670
Tél: 06 22 81 07 62 - 06 04 72 39 14

Handwritten signature and initials in blue ink.

70.557

ans,

I
II
III

↑ V1

↑ V2

↑ V3

↑ V4

↑ V5

↑ V6

I

II

III

aVR

aVL

aVF

14330225506

Dr. Benjeloun Mehdi

Site : 0 App. :

0

Version 2.0.3.5 Séquen

19307

25mm/5 10mm/mV 0.05-40 Hz

